

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 87, rue Ontario Ouest, une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique sur la façade Est du bâtiment, et ce, notamment en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et à l'article 6 du *Règlement modifiant le règlement sur la construction d'un atrium et sur l'occupation du bâtiment situé au 87, rue Ontario Ouest (98-176)* [1183332003];
- pour le bâtiment situé au 1800, rue Bercy, une dérogation permettant la construction d'une piscine et d'un équipement récréatif en cour avant, et ce, en dérogation à l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1186255007];
- pour le bâtiment occupant les lots 1 340 566 et 2 203 668 du cadastre du Québec, actuellement aux 355, boulevard De Maisonneuve Ouest et 350- 360, avenue du Président-Kennedy, une dérogation permettant la construction d'un bâtiment ne respectant pas les conditions prévues pour le mode d'implantation contigu requis par le secteur, qui comprend un débarcadère et qui ne comprend aucun quai de chargement, et ce, en dérogation aux articles 58, 381, 583 et 584 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1187303002];
- pour le bâtiment portant le numéro 700, rue Saint-Antoine Est, une dérogation permettant un quai de chargement d'une profondeur de 10 m, au lieu de 16 m, et ce, en dérogation à l'article 579 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1180607002];
- pour le bâtiment portant le numéro 1800, avenue McGill Collège, une dérogation permettant un revêtement de toiture de couleur brune, au lieu de blanche, et ce, en dérogation à l'article 128.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1180607003].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 12 juin 2018, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 26 mai 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie